

DOSSIER SAUVNAT n°5

Interdire le “tout à la fois” : arbitrer, flécher, choisir

Pourquoi l'absence d'arbitrage est devenue la première cause d'irresponsabilité publique
Pourquoi aucune démocratie ne dure sans contrainte explicite, responsabilité nominative et protection des générations futures

1. Pourquoi ce dossier ?

Après avoir établi :

- que la dette française est une **anomalie fragile** (dossier n°2),
- qu'elle obéit à des **lois arithmétiques non négociables** (dossier n°3),
- et que l'Histoire sanctionne toujours le **refus prolongé du réel** (dossier n°4),

une question demeure : **pourquoi ces constats, pourtant connus, n'entraînent-ils pas de correction durable ?**

La réponse tient en un mot : **l'absence d'arbitrage explicite**.

Ce dossier aborde donc le **nœud politique central** : **l'incapacité structurelle de l'État à choisir**.

La France ne souffre pas seulement d'un excès de dépenses.

Elle souffre d'un système où **toute dépense nouvelle s'ajoute**, sans jamais **remplacer, supprimer ou hiérarchiser**.

La France n'est pas paralysée par le manque d'idées.

Elle est paralysée par un système qui **permet de décider sans renoncer**.

2. Le constat structurant : Le “tout à la fois” comme mode de gouvernement

Depuis 40 ans, la décision publique française fonctionne selon un principe implicite :

- répondre à chaque urgence,
- satisfaire chaque demande légitime,
- éviter tout renoncement explicite,
- reporter l'arbitrage sur la dette.

Ce mécanisme produit :

- une inflation normative,
- une inflation budgétaire,
- une dilution de la responsabilité,
- une dette devenue variable d'ajustement silencieuse.

Résultat chiffré : entre 1990 et 2024, les **dépenses publiques sont passées d'environ 50 % à plus de 57 % du PIB** ;

dans le même temps, **aucun grand poste n'a réellement diminué en valeur absolue** ;

l'ajustement s'est fait **quasi exclusivement par l'endettement**.

Ce n'est pas un excès ponctuel c'est **un mode de gouvernement**.

Le problème n'est pas la générosité. Le problème est **l'absence d'arbitrage assumé**.

« Gouverner, c'est choisir. Et choisir, c'est renoncer. » **Pierre Mendès France**

3. Pourquoi l'arbitrage est le cœur du réel politique

Dans toute organisation durable — entreprise, armée, État efficace — une règle prévaut : **tout choix engage un renoncement visible**.

Or la démocratie française a progressivement supprimé cette visibilité :

- les coûts sont différés,
- les pertes sont invisibles,
- les arbitrages sont implicites.

Résultat : les décisions deviennent **indolores à court terme**, mais **insoutenables à long terme**.

Le “tout à la fois” est une manière élégante de **ne jamais assumer**.

4. Chiffres parlants : ce que coûte l'absence d'arbitrage

Charge annuelle des intérêts de la dette : ≈ 50–55 Md€ (2024–2025)

→ équivalent au **budget de la Défense** ou **2 fois celui de la Justice**.

Investissements publics nets (hors entretien) :

≈ 15–20 Md€ par an → très inférieurs au coût de l'inaction passée.

Dettes transmises par Français : ≈ 50 000 € par habitant,

sans vote explicite sur ce transfert intergénérationnel.

Le non-arbitrage n'est pas neutre : il prélève sur **le futur** ce que l'on refuse de choisir **au présent**.

5. Dépense de fonctionnement vs investissement : la confusion organisée

L'un des effets les plus pernicieux du "tout à la fois" est la **confusion systématique** entre : dépenses de fonctionnement (consommation immédiate), investissements (effets durables).

Faute de fléchage clair :

- tout devient "prioritaire",
- tout devient "stratégique",
- rien n'est réellement évalué sur la durée.

Sans fléchage, l'investissement n'est qu'un mot.

6. Ce que signifie flécher une dépense publiquement

Un **investissement fléché** n'est pas une étiquette politique.

C'est une dépense qui :

- a un objectif explicite,
- un horizon temporel,
- des indicateurs de résultat,
- une traçabilité budgétaire.

Flécher, c'est rendre la dépense **vérifiable**, l'échec **visible**, l'arbitrage **assumable**.

👉 Le fléchage réintroduit la vérité dans la décision.

« Ce qui n'est pas mesuré n'est pas gouverné. » Peter Drucker

7. Pourquoi l'absence d'arbitrage nourrit la défiance démocratique

Lorsque l'État promet tout sans dire ce qu'il abandonne, ce qu'il empêche, ce qu'il sacrifie, il produit frustration, sentiment d'impuissance, soupçon d'irresponsabilité.

Le "tout à la fois" n'apaise pas la société : il **désarme la démocratie**.

8. Ce que changerait une obligation d'arbitrage explicite

Rendre juridiquement obligatoire l'arbitrage explicite aurait trois effets structurants :

Responsabiliser la décision

→ chaque choix révèle son coût réel.

Réduire l'inflation des promesses

→ ce qui n'est pas finançable disparaît.

Restaurer la confiance

→ le citoyen voit enfin ce qui est sacrifié.

Il ne s'agit pas de réduire l'État. Il s'agit de **le rendre cohérent**.

9. Responsabilité nominative : sortir de l'irresponsabilité collective

Un système courageux ne repose pas seulement sur des règles abstraites. Il repose sur des **responsables identifiables**.

Aujourd'hui : les décisions sont collectives, les conséquences sont diffuses, les échecs sont rarement imputables.

Une réforme clé consiste à **nommer explicitement le responsable politique ultime** d'une décision majeure, associer son nom à l'arbitrage réalisé, rendre cette information publique et archivée.

Il ne s'agit pas de pénaliser, mais de **réintroduire la gravité de la décision**.

10. Vote renforcé, référendum automatique, clauses de protection

Pour garantir l'arbitrage réel, plusieurs mécanismes complémentaires peuvent être envisagés :

a) Vote renforcé

Toute mesure :

augmentant durablement la dépense, ou dégradant la trajectoire de dette, devrait nécessiter : une majorité qualifiée, ou une double lecture parlementaire.

b) Référendum automatique (marque SauvNat)

Au-delà d'un certain seuil d'engagement financier ou intergénérationnel : déclenchement automatique d'une consultation citoyenne, non pour gouverner au quotidien, mais pour **autoriser l'exception**.

c) Clause de protection des générations futures

Inspirée de principes anciens (dont la pensée iroquoise des **sept générations**) : toute décision doit expliciter son impact sur les générations futures, et justifier pourquoi cet héritage est acceptable.

Transmettre une dette est un acte politique majeur, il ne peut plus être implicite.

11. Les sanctions : condition de toute organisation courageuse

Aucune règle ne tient sans conséquence.

Les sanctions ne doivent pas être pénales, mais : politiques, institutionnelles, procédurales.

Exemples :

- irrecevabilité d'un texte sans arbitrage explicite,
- suspension automatique,
- déclenchement d'un vote renforcé,
- alerte publique officielle.

La sanction n'est pas la punition. Elle est **la garantie que la règle est réelle**.

12. L'exigence SauvNat (n°5)

Toute décision publique majeure doit **indiquer explicitement** :

ce qu'elle remplace, ce qu'elle empêche, ou comment elle est intégralement compensée.

À défaut, elle doit être **juridiquement irrecevable**.

Sans arbitrage explicite, il n'y a pas de responsabilité politique réelle.

13. Question référendaire associée

« Approuvez-vous l'obligation pour toute décision publique majeure d'indiquer explicitement ce qu'elle remplace, ce qu'elle empêche ou comment elle est compensée, afin de mettre fin au "tout à la fois" budgétaire ? »

(Option renforcée possible : irrecevabilité juridique en l'absence d'arbitrage explicite.)

14. Conclusion

Une démocratie qui refuse l'arbitrage : ne protège ni le présent, ni l'avenir, ni ses enfants.

Une démocratie adulte n'est pas celle qui promet tout. C'est celle qui **assume ses choix et ses renoncements**.

Choisir, ce n'est pas renoncer à l'ambition. C'est **refuser de la financer par le mensonge**.

L'arbitrage n'est pas une faiblesse. C'est **la condition de la durée**.

[SauvNat](#)

Cercle de réflexion et d'action civique

Pour la sauvegarde et le redressement des nations démocratiques

📌 Tous les dossiers : sauvnat.com